

LE TRÉ\$ORIER

Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec

MARS 2007

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2006 - 2007

- Président -
Jean Mignault, CA
Ville de Québec

- 1ère Vice-présidente -
Lyne Ouellet, CGA
Ville de Saguenay

- 2e Vice-présidente -
Janick Lemieux, CGA
Ville de Longueuil

- Secrétaire -
Vincent Vu
Ville de Lévis

- Trésorier -
Pierre Bouchard
Ville de La Tuque

Administrateurs et
Administratrices

Céline Bussières
Ville de Pincourt
André Côté, CA
Ville de Gatineau
Sylvie Jean
Ville de Pont-Rouge
Josée Lapointe
Ville de Boucherville
Carole Meilleur
Ville Mont-Tremblant
Danik Salvail, CGA
Ville de Carignan
Pierre Sauvé
Ville de Montréal
Gaétan Vandal, CA
Ville de Laval
Nathalie Deneault
Adjointe administrative

MOT DU PRÉSIDENT

Chers membres,

Puisqu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, j'aimerais en premier lieu profiter de l'occasion pour vous transmettre mes **Meilleurs Vœux** pour l'année 2007. Je souhaite d'abord et avant tout que vous puissiez profiter d'une bonne santé !

Comme nous vous l'avons annoncé lors du dernier colloque, le nombre de membres est à la hausse à l'AGFMQ. Après avoir descendu sous la barre des 80, suite aux fusions de 2002, voilà que nous avons atteint le niveau très intéressant de 93 membres en 2006. Cette nouvelle fût accueillie avec soulagement par les membres du conseil d'administration. C'est aussi pour nous une grande source de motivation. Nous souhaitons voir ce nombre augmenter de nouveau en 2007. Si vous êtes satisfaits des services obtenus, rappelez-vous que vous êtes nos meilleurs vendeurs.

Avez-vous eu l'occasion de consulter le site Internet de l'Association récemment ? Sinon, je vous invite à le faire sans tarder puisqu'il a fait l'objet d'un remodelage important. Il est maintenant beaucoup plus attrayant et convivial. Merci d'ailleurs à Mme Nathalie Deneault et son équipe qui sont responsables de ce *facelift*.

En plus d'un look nettement amélioré, notre site contient quelques nouveautés fort intéressantes. Entre autres, on y retrouve, sous la rubrique « *publications* », une section qui présente des exemples de politiques et de règlements élaborés dans diverses municipalités du Québec, regroupés par sujets. Cette banque d'informations a été créée suite aux « appels à tous » qui vous ont été adressés au cours des derniers mois afin de répondre aux demandes que nous avons reçues de certains de nos membres. Nous pensons que ce nouveau service est appelé à prendre de l'ampleur dans l'avenir. N'hésitez donc pas à vous inspirer des documents qui y sont présentés ou à nous transmettre les vôtres au bénéfice des autres membres.

En terminant, je vous suggère également de consulter la liste des membres du conseil d'administration, qui vous représentent dans différents comités, et à communiquer avec eux en cas de besoin. Cette liste se retrouve à l'onglet « *Conseil / Comité* » à l'adresse suivante : www.agfmq.com

À bientôt, Jean Mignault, président de l'AGFMQ



SOMMAIRE

| | |
|---|-------|
| Mot du Président | 1 |
| Conseil d'administration | 1 |
| Des conciliation pour bien comprendre les états financier | 2 - 3 |
| Nouvelles du Comité consultatif | 4 |
| Retour sur le colloque 2006 | 4 |

MEMBERSHIP

Nous profitons de ce bulletin pour faire un petit rappel relatif à votre cotisation à l'AGFMQ. Si votre renouvellement est déjà fait, nous vous en remercions, sinon nous vous encourageons à le faire par le biais du site Web : www.agfmq.com dès que possible, de façon à permettre à votre conseil d'administration de prendre des décisions éclairées relativement aux activités de votre association. Si vous ne pensez pas renouveler votre adhésion, nous apprécierions en connaître les motifs afin de s'assurer de répondre au mieux aux besoins des membres. Enfin, n'hésitez pas à promouvoir votre association auprès de vos collègues. Merci et au plaisir de se rencontrer au cours de l'année.

Vincent Vu, Secrétaire de l'AGFMQ

~ NOUVELLE ADRESSE ~



281, rue St-Paul Est, 2e étage Montréal (Qc) • H2Y 1H1
Téléphone : (514) 499-1130 • Télécopieur : (514) 499-1737
Courriel : agfmq@agfmq.com • Site web : www.agfmq.com

Dans le cadre du dernier article publié à l'intérieur du Tré\$orier, il fut mentionné que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) désire harmoniser les règles de présentation de l'information



financière. La première phase consistait à la mise en place des nouvelles normes comptables reliées à la comptabilisation des avantages sociaux futurs ainsi que l'ajout aux états financiers de certains organismes que nous retrouvons à l'intérieur de notre périmètre comptable. Ces normes sont en vigueur pour les prévisions budgétaires et le rapport financier de l'année 2007.

Après l'application de ces nouvelles normes, il est prévu que certaines normes déjà appliquées par les gouvernements fédéral et provinciaux deviennent obligatoires pour les administrations locales le 1er janvier 2009. Il s'agit principalement des normes portant sur les immobilisations corporelles (amortissement) et de celles qui établissent un modèle de présentation de l'information financière basé sur le concept de la dette nette, concept expliqué dans la dernière parution du Tré\$orier. Afin de faciliter la mise en place de ces nouvelles normes, le MAMR a formé un groupe de travail constitué de représentants de diverses organisations municipales et d'ordres professionnels.

LÉGAL VS COMPTABLE

Avec la venue des nouvelles normes comptables, le groupe de travail devait statuer s'il était préférable de modifier le cadre légal actuel afin de l'harmoniser avec celui du cadre comptable imposé par l'ICCA ou de maintenir le cadre légal et ainsi proposer un modèle de présentation qui répondra aux exigences du CCSP. Étant donné que la conformité intégrale des lois aux PCGR nécessiterait de nombreuses modifications législatives, le groupe de travail a convenu de conserver le cadre légal actuel.

Conséquemment, le rapprochement entre le comptable et le légal (budgétaire) devra faire l'objet d'une conciliation. Il existe deux approches possibles pour concilier le comptable et le légal, soit l'approche « comptable-légal » et l'approche « légal-comptable ».

Le groupe de travail a privilégié l'approche « comptable-légal ». Cette approche consiste à présenter les prévisions budgétaires sur une base comptable (avec amortissement et sans remboursement de capital comme dépense) et joindre ainsi aux documents budgétaires et financiers une conciliation aux fins de taxation pour passer d'un surplus comptable de l'exercice à un surplus de taxation de l'exercice.

L'introduction de la conciliation du surplus (déficit) de l'exercice à des fins de taxation peut être présentée de deux façons :

- 1) Une conciliation à même les résultats établis selon une approche comptable.
- 2) Une conciliation distincte de l'état des résultats.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET RAPPORT FINANCIER

Pour les prévisions budgétaires, le groupe de travail préconise une conciliation à même les résultats qui consisterait à une forme simplifiée comprenant seulement l'ajout des catégories reliées à des éléments de conciliation, soit les Immobilisations, les Prêts et placements, les Emprunts à long terme et les Affectations. En considérant ces éléments, il serait alors possible de déterminer le surplus (déficit) de taxation.

Au niveau du rapport financier, une conciliation à même les résultats ne respecterait pas les normes de l'ICCA au niveau de la présentation de l'état des résultats puisque l'on retrouverait sur la même page un surplus (déficit) comptable ainsi qu'un surplus (déficit) de taxation. Conséquemment, une conciliation distincte, présentée en annexe, sera nécessaire lors de la préparation du rapport financier où l'on passera du surplus (déficit) comptable au surplus (déficit) de taxation en considérant les différents éléments de conciliation qui seront présentés selon les quatre catégories énumérées précédemment.

AVOIR DES CONTRIBUABLES

En ce qui concerne la variation du surplus accumulé (ou l'avoir des contribuables), cette conciliation sera présentée seulement au rapport financier et pourrait être intégrée dans les notes aux états financiers ou présentée dans un tableau distinct. La conciliation consiste à démontrer l'impact de l'ensemble des opérations sur chacun des éléments du surplus accumulé qui représentent le portrait financier d'un point de vue légal (Montant à pourvoir dans le futur, Réserves financières et fonds réservés, investissement net dans les éléments d'actif à long terme et l'excédent budgétaire de fonctionnement). La somme de ces éléments constitue le surplus accumulé comptable.

Comme mentionné auparavant, l'intégration de ces conciliations aux prévisions budgétaires et au rapport financier est prévue pour l'année 2009. Naturellement, au cours de l'année 2008, l'AGFMQ s'assurera d'offrir à ses membres une formation adéquate afin de faciliter la mise en place de ces nouvelles normes.

D'ici là, si vous désirez avoir de plus amples informations concernant le présent sujet, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

André Côté, CA
Représentant de l'AGFMQ

La dernière réunion du comité consultatif des finances municipales (CCFM) a eu lieu le 27 octobre dernier. Les points suivants ont été abordés :

Certificat de crédits

Le ministère a préparé des modèles de règlements sur le contrôle et le suivi budgétaires. Ces modèles sont maintenant disponibles sur le site Web du ministère.

Normes comptables applicables aux Organismes publics de transport en commun (OPT)

Les membres du comité sont d'accord à ce que le MAMR mentionne l'obligation de transmission des informations financières au ministère selon les formulaires basés sur les normes du secteur public. De plus, ils considèrent que tous les OPT devraient adopter les mêmes normes.

Une demande a été transmise à l'Institut canadien des comptables agréés à ce sujet.

Indicateur de gestion

Le MAMR a indiqué qu'aucun nouvel indicateur ne sera ajouté au rapport 2006. Une consultation est en cours sur l'évolution de ce dossier.

Budget de frais de recherche et cabinet de la mairie

Le MAMR précise que les calculs pour les budgets des frais de recherche, du Cabinet de la mairie de même que du Bureau du vérificateur général, le cas échéant, doivent être faits sur une base consolidée. Gaétan Vandal, CA, Représentant de l'AGFMQ



UN RETOUR SUR LE COLLOQUE 2006 ...ET DES PRÉCISIONS POUR 2007 !

En septembre dernier, vous vous souvenez sûrement, une grande majorité d'entre vous était à l'Auberge Sacacomie de Saint-Alexis-des-Monts à l'occasion du colloque annuel de l'AGFMQ. Cet événement restera dans les annales de l'Association puisque, selon votre évaluation, vous l'avez considéré comme étant un franc succès ! Il va sans dire que le comité organisateur n'a pas lésiné sur l'énergie nécessaire afin que les conditions gagnantes soient en place.

À cela, n'oublions pas de saluer et de remercier de grands acteurs importants à cette réussite ; nos partenaires : LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE et M2e, Solutions, qui soutiennent les activités de l'AGFMQ depuis déjà plusieurs années !

À ces derniers, s'ajoutent les commanditaires « Or » qui par leur présence ou leur présentation ont su éveiller, pour plusieurs d'entre nous, un intérêt envers leurs produits et services. Il s'agit des entreprises suivantes :

- * CONSULTAXE LTÉE
- * GROUPE-CONSEIL AON
- * MERCER, CONSULTATION EN RESSOURCES HUMAINES
- * MORNEAU SOBECO
- * P.G. GOVERN
- * RAYMOND, CHABOT, GRANT, THORNTON

Quant aux commanditaires « argent » et « bronze », leur participation au succès de nos activités est à mentionner :

- * BANQUE NATIONALE DU CANADA
- * SAMSON BÉLAIR DELOITTE & TOUCHE S.E.N.C.R.L.
- * BELL, SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.

MILLE MERCIS à tous nos commanditaires !

Nous sommes maintenant à planifier le colloque 2007. C'est avec plaisir que nous vous annonçons que celui-ci se tiendra les 11, 12, 13 et 14 septembre prochain à l'Auberge Godefroy de Bécancour (www.aubergegodefroy.com). Réservez cette plage horaire dans votre agenda, car n'oublions pas que le vrai succès dépend principalement des participants !

Le comité organisateur du colloque 2007
Sylvie Jean, Josée Lapointe, Carole Meilleur,
Pierre Bouchard et Danik SalvaiL

